

SOMMAIRE

l'UNSA revendique la mise en place d'une redistribution financière..... p.1

Nouvelle instance de concertation à la CDC : la Direction passe en force.... p.2

Télétravail p.3

Accord Don de jours : l'UNSA demande une amélioration du dispositif p.4



RÉSULTATS DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS EN HAUSSE : L'UNSA REVENDIQUE LA MISE EN PLACE D'UNE REDISTRIBUTION FINANCIÈRE EN DIRECTION DES PERSONNELS DU GROUPE !

Le Groupe Caisse des Dépôts (CDC) affiche une très belle performance pour l'année 2017, avec un résultat net du Groupe Caisse des Dépôts de 1 906 M€ en 2017 contre 1 783 M€ en 2016, soit une progression de 7%. L'année 2017 est marquée par le développement de tous les métiers du Groupe.

Éric LOMBARD : « Je suis impressionné par la richesse des talents, par le professionnalisme et l'engagement des équipes de la Caisse des Dépôts qui, au quotidien, s'efforcent de trouver des solutions aux projets les plus complexes. » Le Monde, 12 avril 2018

C'est dans ces termes que le service communication annonce les excellents résultats du groupe CDC, ce dont nous nous félicitons !

Mais où est le volet reconnaissance des salariés et fonctionnaires ?

Pour l'UNSA, en 2018, il est temps de reconnaître la contribution des personnels du Groupe aux résultats.

Pour mémoire, les 4 organisations syndicales représentatives du Groupe Caisse des Dépôts : CGT, CFDT, CGC et UNSA revendiquent depuis plusieurs années la mise en place de négociations pour la redistribution exceptionnelle d'une petite partie des résultats consolidés du Groupe CDC à tous les personnels privés et publics.

L'UNSA vient de le rappeler au nouveau Directeur général, Éric LOMBARD, lors du CMIC du 11 avril 2018 consacré à la présentation des résultats.

Comité technique national du 10 avril 2018

NOUVELLE INSTANCE DE CONCERTATION À LA CDC : LA DIRECTION PASSE EN FORCE !

Malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales de la CDC, la Direction a présenté un projet de décret lors du Comité technique national du 10 avril 2018 qui met en place une instance unique de représentation des personnels en lieu et place du Comité technique (CT), du CHSCT et des Délégués du personnel (DP).

Cette nouvelle instance (voir schéma sur notre site Internet cdc.unsa.org) ressemble à s'y méprendre aux instances mises en place dans les entreprises privées suite à la publication des ordonnances Macron sur la loi Travail (Comité Social Economique).

De ce fait, les élections professionnelles qui auront lieu en décembre 2018 seront de nature différente de celles pratiquées dans la Fonction publique.

Seules les CAP (Commission Administrative Paritaire) demeureront pour les fonctionnaires.

La nouvelle instance unique (CUEP) fragilise fortement le statut de la CDC et diminue les droits des salariés et fonctionnaires de l'Établissement public, notamment la suppression du CHSCT, remplacé par une simple commission au pouvoir limité.

Elle instaure un cumul des mandats des élus au sein de la CUEP et du CSSCT.

Le décret ne prévoit pas de statut de négociateurs pour les organisations syndicales afin de signer des accords avec le Directeur général de la CDC et réduit les droits des salariés au sein de la Délégation du personnel.

Vote CT du 10 avril 2018 :

Contre : UNSA – CGT – CFDT – CGC – SNUP

Malgré le vote défavorable unanime des organisations syndicales, la Direction générale de la CDC va désormais présenter le projet de décret au Conseil d'Etat qui devra rendre un avis dans les deux mois qui viennent.

L'Intersyndicale étudie actuellement toutes les possibilités juridiques pour faire évoluer le projet de décret.

L'ensemble des élections (CAP, Délégation du personnel et CUEP) auront lieu le 6 décembre 2018 pour élire des représentants dans les différentes instances. Les élections se feront sur un seul tour et par vote électronique.

Le résultat de ces élections déterminera également la représentativité des organisations syndicales au sein de l'Établissement public CDC pour les 4 prochaines années.

L'UNSA CDC présentera des listes complètes au niveau national et au niveau local à Angers, Bordeaux et en Ile-de-France.



TÉLÉTRAVAIL

La CDC prône le digital ... mais n'arrive pas à développer le télétravail. Le comble pour un établissement qui se veut à la pointe des nouvelles technologies !

Un avenant à l'accord télétravail a été signé le 4 mai 2017 avec pour objectif de faciliter et simplifier l'accès et les conditions de télétravail.

Pour mémoire, il comporte plusieurs mesures pour ce faire, notamment :

- La fourniture et l'installation d'un poste de travail CDC avec le matériel nécessaire.
- L'utilisation de l'installation et du matériel personnels de l'agent avec un dispositif d'accès sécurisé à l'environnement de travail CDC ainsi que la prise en charge partielle du matériel et de l'abonnement personnel à internet.

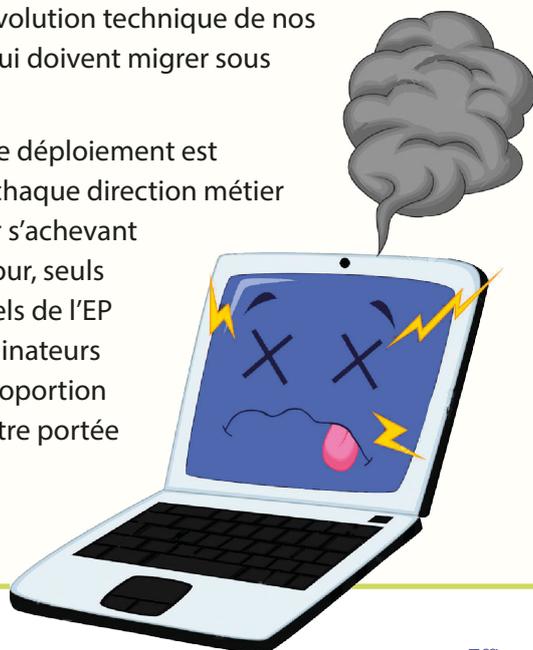
Or à ce jour, **nous constatons que les dispositions de l'avenant ne sont pas mises en place.** De ce fait, de nombreuses demandes d'agent ne sont pas honorées...

Les raisons évoquées par la Direction sont inacceptables :

- ↘ Pénurie de matériel informatique !!!
- ↘ Impossibilité d'utiliser son matériel personnel et d'accéder à l'environnement de travail CDC depuis son domicile.

Alors que l'année dernière la Direction nous indiquait qu'il s'agissait d'un problème de budget, la DSI évoque cette année la pénurie actuelle de PC portables liée à l'évolution technique de nos postes de travail qui doivent migrer sous Windows 10 !

Il faut savoir que le déploiement est programmé avec chaque direction métier dans un calendrier s'achevant fin 2019 ! Or à ce jour, seuls 25 % des personnels de l'EP sont équipés d'ordinateurs portables, cette proportion ayant vocation à être portée à 45 % à fin 2019 !



Sans mesures spécifiques, les demandes de télétravailleurs risquent donc de s'éterniser...

D'autres difficultés existent :

- ↘ Pénurie de câbles et de socles dock/antivol.
- ↘ Pas de stock d'écrans, impossibilité d'obtenir de grands écrans, manque de clés SecurID et d'imprimantes...
- ↘ Difficultés pour avoir des box pro.
- ↘ Interruption des commandes dans GDDB.
- ↘ Demandes de remboursement des frais en attente.
- ↘ Procédures administratives plus longues, notamment en directions régionales, à Angers ou à Bordeaux.
- ↘ Frais pris sur les budgets fournitures des directions métiers, alors que ceux-ci sont déjà insuffisants.

Rappelons aussi que l'accord QVT du 05 juillet 2016 a pour objectif de « faciliter les conditions matérielles d'accès au télétravail ». La mesure 38 précise que « la procédure d'accès au télétravail et ses modalités d'exercice seront optimisées pour mieux prendre en compte l'intérêt du service et de l'agent. »

Après la crue de la Seine, les intempéries et actuellement les grèves de transports, la CDC ne peut toujours pas répondre aux demandes de télétravail de nombreux collaborateurs.

L'UNSA demande instamment à la Direction de :

- ▶ **Respecter la signature des accords télétravail et QVT.**
- ▶ **Mettre en place le budget nécessaire sans utiliser le budget fourniture des directions métiers.**
- ▶ **Accélérer l'achat et l'installation du matériel informatique.**
- ▶ **Booster le plan de migration Windows 10.**
- ▶ **Désigner au sein du Secrétariat général un coordinateur chargé d'harmoniser et faciliter la procédure d'accès au télétravail.**

ACCORD DON DE JOURS

L'UNSA DEMANDE UNE AMÉLIORATION DU DISPOSITIF ET PROPOSE À LA DIRECTION DE NÉGOCIER UN AVENANT !



La Commission de suivi de l'accord relatif au dispositif de Don de jours s'est réunie le 9 avril 2018 en présence du Directeur des relations sociales, de représentants de la DRH et des organisations syndicales **UNSA**, CFTD et CGC.

La Direction a présenté un bilan des 3 dernières campagnes. Il en ressort un solde positif de 1115 jours.

Seuls 5 collaborateurs ont utilisé en 2017 ce dispositif pour une consommation de 66 jours au total.

Alors que les personnels alimentent de plus en plus chaque année la bourse, on note malheureusement une sous-utilisation de cette bourse de solidarité !

Pour les représentants du personnel, les raisons sont évidentes :

- ▶ La méconnaissance et le manque de communication du dispositif.
- ▶ Le manque de relais des RH et Directeurs métiers.
- ▶ La complexité d'utilisation des droits car pour pouvoir bénéficier de jours, il faut avoir épuisé tous ses congés, ses CET, ses jours médailles, ...

L'**UNSA**, mais aussi les autres organisations syndicales présentes, souhaitent un assouplissement des règles, notamment celles concernant l'utilisation totale des droits à congés. Elles demandent la neutralisation des jours CET et médailles du travail.

La Direction ne semble pas prête à faire évoluer l'accord et se comporte comme un assureur prudent en gérant un stock bien trop important à nos yeux !

Faudra-t-il dénoncer l'accord pour pouvoir espérer négocier un avenant ? Espérons que NON et que le bon sens l'emportera ! Réponse dans les prochains mois et si possible avant la prochaine campagne de dons qui aura lieu en décembre 2018.

*L'UNSA, le Syndicalisme
en positif !*



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

